

Affaires de la société

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **60 (1909)**

Heft 6

PDF erstellt am: **25.09.2022**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Affaires de la Société.

Séance du Comité permanent, à Bienne, le 22 mai 1909.

a) Les candidats suivants sont admis dans le sein de la Société :

- 1° MM. Scherrer, directeur, Landquart ;
- 2° A. von Orelli, expert forestier, Zurich ;
- 3° A. Nater, à Kreuzdorf, Frauenfeld ;
- 4° Léon Barblan, candidat forestier, Coire ;
- 5° H. Stäger, garde-forestier cantonal, Valengin ;
- 6° Wehrli, candidat forestier, Tamins ;
- 7° A.-F. Gillanders, administrateur forestier, Alnwics, Angleterre.

b) Le Comité a reçu 3 travaux de concours avant la date de fermeture (le 1^{er} mai).

c) La réunion de 1909 est projetée à Frauenfeld, du 22 au 25 août.

d) M. Enderlin rapporte sur l'activité de la Commission des forêts de réserve. Celle-ci soumet un projet de convention à passer à ce sujet avec les intéressés ; ce projet, légèrement modifié, est admis par le Comité.

e) Au reçu de la réponse du Conseil de l'Ecole polytechnique fédérale, relative à la demande dont il a été question dans le procès-verbal précédent, le Comité décide de cesser toute nouvelle démarche, étant donné le peu de chance d'aboutir.

f) La discussion des vœux énoncés par M. Biolley, dans son travail présenté l'année dernière, amène les conclusions suivantes qui seront soumises à l'assemblée générale de Frauenfeld :

1° Le temps de pratique imposé aux candidats forestiers sera porté à 2 ans au lieu de 1 an qu'il est actuellement, dans l'idée que la Confédération et les propriétaires de forêts rétribueront les candidats durant la seconde année de pratique.

2° La Commission fédérale d'examen d'état sera constituée d'une façon convenable et constituera, dès lors, la seule instance pour l'examen d'état théorique et pratique.

Le diplôme de l'Ecole forestière dispense de l'examen d'état, partie scientifique.¹ (Communiqué.)

¹ Que peut bien vouloir notre Comité ? Evidemment, son intention n'est pas de nous replonger dans le gâchis dont nous venons à peine de sortir ? Et cependant sa proposition, si elle était admise en haut lieu, ce dont on peut douter, risquerait fort d'avoir ce fâcheux résultat. Pour être logique, le Comité devrait modifier sa proposition, en supprimant le dernier alinéa et en laissant l'Ecole forestière entièrement en dehors de toute question d'examen. Est-ce vraiment ce que désire la Société des forestiers suisses ?



Assemblée générale de la Société des forestiers suisses à Frauenfeld, du 22 au 25 août 1909.

Le Comité local s'est constitué comme suit :

- MM. A. Wild, conseiller d'Etat, président ;
Schwyter, inspecteur forestier cantonal, vice-président ;
E. Schmid, conseiller d'Etat ;
A. Amann, chef d'exploitation des tramways Frauenfeld-Wyl ;
J. Haffner, délégué aux forêts, Frauenfeld ;
J. Fischer, inspecteur forestier d'arrondissement, Romanshorn ;
P. Etter, inspecteur forestier d'arrondissement, Steckborn.

Deux travaux seront présentés :

- 1° La situation actuelle du commerce des bois, en tenant compte plus particulièrement des ligues d'acheteurs. Rapporteur : M. Müller, inspecteur forestier, Bienne.
- 2° Esquisse monographique des forêts du canton de Thurgovie, Rapporteur : M. Etter, inspecteur forestier, Steckborn.

Eventuellement : Communication, de la statistique forestière : les résultats provisoires de l'enquête sur les bois d'œuvre.

Les excursions sont prévues, le 1^{er} jour, dans les forêts de la ville de Frauenfeld ; le 2^{me} jour, dans celles de Bischofszell, et le 3^{me}, comme excursion complémentaire, dans les taillis sous futaie de la Haute-Thurgovie (probablement à Tägerwilen).

Un programme détaillé suivra sous peu.

(Communiqué par le Comité local.)



Communications.

Socles en fonte pour poteaux en bois, système Hägi.

On s'occupe beaucoup, actuellement, de la conservation des poteaux en bois, en les munissant de socles, de manière à les soutenir au-dessus du sol.

Dans le type construit par la maison Hägi, de Rapperswil, le socle a une forme cylindrique à sa partie supérieure et une forme conique à sa partie inférieure, qui est ajourée afin d'en diminuer le poids, et munies de nervures. Les deux parties sont séparées par une cloison de fonte, qui a la forme d'un cône ayant sa pointe à la partie supérieure ; celle-ci sert à soutenir le poteau et empêche les vapeurs provenant du sol de pénétrer dans le poteau et de le faire pourrir à la longue, comme cela arrive quand le dessous du poteau est déposé directement au-dessus du sol. La partie inférieure du socle est enfoncée